

PROJET EDUCATIF

2021-2024



PREAMBULE

Le service jeunesse (3-17 ans) des communes des Montils, Candé sur Beuvron et Monthou sur bièvre est mis en place depuis juin 2007. Dans le cadre d'un contrat Enfance Jeunesse signé entre ces 3 communes et la Caisse d'Allocations Familiales du Loir et Cher,

Le volet jeunesse comprend :

- L'accueil des 3-11 ans : le mercredi, les petites vacances scolaires et les vacances d'été.
- L'accueil des 12-17 ans : les mercredis et samedis après-midi pendant les temps scolaires, et du lundi au vendredi après-midi pendant les vacances scolaires ; ainsi que l'organisation de soirées et sorties.
- La mise en place des séjours, l'été pour les 12-17 ans
- La coordination

La commune des Montils est désignée comme commune pilote du dispositif.

Depuis 1^{er} septembre 2016, la commune de Monthou sur Bièvre gère en direct son accueil de loisirs périscolaires. Il en devient l'organisateur à part entière.

L'accueil de Loisirs Périscolaires :

Ce service est mis en place pour faciliter l'organisation des temps sociaux des familles montholiennes.

Les ALP auront lieu avant l'école à partir de 7h30 et le soir après l'école jusqu'à 18h30. Ce temps d'accueil est avant tout un lieu où se mêle le plaisir, le jeu et le partage dans le respect de la vie en collectivité. Il est accessible à tous les enfants scolarisés dans l'école et inscrits aux services auprès de la mairie.

Ainsi, l'accueil de loisirs périscolaires est :

- un lieu de convivialité et de socialisation

L'accueil du matin permet à l'enfant de débiter la journée autour d'activités calmes. Il est l'intermédiaire entre les familles et l'école.

L'accueil du soir : après un goûter collectif, des activités de détente sont proposées. Le « laisser jouer » sera mis en avant afin de permettre aux enfants de développer leurs capacités à grandir et à vivre en collectivité. L'équipe d'encadrement veillera à mettre en place un cadre garantissant la sécurité physique et collective de chaque enfant.

LES ORIENTATIONS EDUCATIVES

❖ Favoriser le développement de l'enfant

Cette période d'évolution et de construction se traduit par un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio affectifs.

Jouer c'est comprendre, comprendre c'est savoir et savoir c'est pouvoir agir. Toutes ces situations en animation doivent s'appuyer sur le plaisir du jeu individuel ou collectif. Organisé ou libre, le jeu est source d'épanouissement et d'échanges

Ainsi le jeu est le vecteur privilégié des temps d'animation, ce qui veut dire que les animateurs recherchent principalement l'adhésion des enfants aux projets proposés.

Rôle de l'équipe d'animation : prendre en compte chaque enfant en tant qu'individu à part entière et veiller à adapter leur univers en fonction de leur âge, leur taille et leur rythme biologique.

❖ Favoriser une attitude citoyenne

Avoir une attitude responsable, c'est respecter l'autre dans son individualité, son intégralité, ses différences, tout en respectant les règles de vie collective.

La vie en collectivité va permettre aux utilisateurs des accueils périscolaires d'acquérir une capacité de participer aux réflexions et décisions collectives. Les enfants seront acteurs de ces temps.

Rôles de l'équipe d'animation : permettre aux jeunes de développer leur esprit critique et de faire des choix.

❖ Favoriser les relations avec les familles

L'éducation de l'enfant est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école, loisirs. Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire.

L'accueil se veut un lieu de discussion et d'échanges autour de la journée de l'enfant. L'équipe d'animateurs est particulièrement sensibilisée à relayer les informations auprès des différents interlocuteurs de l'enfant.

Rôles de l'équipe d'animation : être l'intermédiaire entre la famille, l'école et l'organisateur. Développer la communication.

❖ Privilégier les partenariats

L'accueil se veut un temps d'échanges entre les enfants mais également un lieu où l'on peut rencontrer des partenaires associatifs par exemple. Il est également important de faire connaître la structure au-delà de l'école. L'équipe pourra utiliser les moyens de communication mis en place par la commune (flash info, vœux du maire...)

Rôles de l'équipe d'animation : s'ouvrir aux ressources du territoire en sollicitant les associations de la commune, en travaillant en collaboration avec l'école, et en participant aux différentes actions de la commune, via les outils de communication à disposition.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

1) Les locaux

- Une salle ALP située dans l'enceinte de l'école.
- Une salle de restauration pour la pause méridienne.

En fonction des besoins et sur demande :

- Une bibliothèque
- Une salle des fêtes

2) Les moyens financiers

Le budget est travaillé avec l' élu en charge des affaires scolaires et la secrétaire de mairie et soumis à la commission éducation pour validation.

Ce budget comporte des postes fixes (frais de fonctionnement) et des lignes concernant les activités telles que l'achat de matériels éducatifs et/ou pédagogiques.

Les commandes, achats ou devis peuvent être fait par le directeur mais sont validés par la secrétaire de mairie.

Les produits sont les participations des familles, les prestations CAF et CEJ et la participation communale.

3) L'équipe

L'équipe est constituée en fonction de la fréquentation des enfants et du taux d'encadrement fixé par la SDJES 41. Un directeur, BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) est présent ou joignable. Il a pour rôle d'être garant du projet éducatif. Il rédige un projet pédagogique et veille au bon déroulement du service. Les animateurs seront qualifiés (BAFA ou équivalence) ou avec expérience pour les agents de la pause méridienne.

Les principales fonctions de l'équipe :

- Assurer la sécurité physique et affective de tous les enfants
- Elaboration d'un projet pédagogique
- Veiller au respect de la réglementation
- Respecter le règlement intérieur
- Assurer une gestion administrative (planning d'activités, pointage des présences, dossier sanitaire des enfants).

La coordinatrice du contrat enfance jeunesse est référente pour les différents partenaires (CAF, DDCSPP). Elle apporte à l'équipe et à la commission scolaire un soutien pédagogique. Elle travaille directement en lien avec l' élu en charge des affaires scolaires qui la sollicite dès que nécessaire.

Modalités de recrutement de l'équipe d'encadrement :

- ✓ Le recrutement des animateurs est fait par la secrétaire de mairie et l'élu en charge des affaires scolaires.
- ✓ Il est organisé en fonction des besoins du service et dans le respect des normes réglementaires.

L'équipe est réunie une fois par trimestre par l'élu en charge des affaires scolaires et M. Le maire pour faire une évaluation du service, accompagner et former les équipes.

4) Les horaires d'ouverture

Accueil du matin de 7h30 à 8h45

Accueil du soir de 16h25 à 18h30

5) Les modalités tarifaires / inscriptions

Les familles inscrivent à la mairie leurs enfants à l'année afin que l'équipe puisse avoir le dossier sanitaire de l'enfant et les coordonnées de la famille.

L'équipe pointe chaque enfant chaque jour. Une douchette informatique permet un pointage numérique et facilite la facturation.

La facture est établie en fonction des présences des enfants. Les tarifs sont établis en fonction des quotients familiaux des familles (4 tranches) et en fonction du temps passé à l'accueil (2 tranches pour le matin et 4 tranches pour le soir).

6) Les outils d'informations et relations avec les familles

- Site internet de la Mairie
- Boite mail de la mairie
- Flash municipaux et bulletin municipal
- L'application panneau pocket

La mairie reçoit les familles aux heures d'ouverture pour y faire toutes les démarches nécessaires, prendre les informations. Les parents peuvent rencontrer sur demande l'élu en charge des affaires scolaires.

7) Le règlement intérieur

Ce règlement est adopté par le conseil municipal et mis en ligne sur le site internet. Il est remis aux familles lors d'une première inscription.

La commission scolaire s'assure de sa mise à jour, en fonction des changements de modalités de fonctionnement.

8) Modalités d'évaluation

Afin d'évaluer le service, voici les outils mis à disposition :

- La commission éducation : assure le suivi du service et propose des aménagements en fonction.
- Le projet pédagogique de l'équipe, et le bilan annuel de la directrice
- Des temps de réunion/concertation régulière entre l'élú en charge des affaires scolaires et l'équipe.
- Présence de la coordinatrice du CEJ pour assurer un soutien pédagogique. Elle a aussi un rôle de formateur auprès des équipes.

Ce projet est un guide pour les équipes d'animation dans la conception du projet pédagogique.

P. Wardega,
Maire de Monthou sur Bièvre.